

RELEVÉ DE DÉCISIONS
Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 « Les Ussets »
18 octobre 2016 à Seyssel 74

Objet : Mise en œuvre du DOCOB, désignations président et structure porteuse et perspectives 2016-2017.

Membres présents :

- Stéphane MOREL, Service milieux naturels, DDT 74
- Bernard BAL, Mission Connaissances et Expertises, ASTERS CEN 74
- Jérôme MARTIN, Carrière de Chilly, Les Carrières du Salève
- Nadine ESCOLA, vice-présidente, SMECRU
- Mylène DUCLOS, vice-présidente, CC Val des Ussets
- Jean-Yves MACHARD, maire de Vanzy
- Françoise PERRIERE, sous-préfecture de Saint Julien en Genevois
- Louis CHAUMONTET, maire de Chessenz
- Pierre BENEDETTO, stagiaire, Apollon 74
- Christian PREVOST, vice-président, LPO 74
- Christophe BRIQUET, élu, CC Sémine
- Luc MERY, salarié, Apollon 74
- Fabien PERRIOLLAT, vice-président, FRAPNA 74
- Maurice MARCET, administrateur, Fédération Départementale des Chasseurs 74
- Camille REVILLARD, ONCFS 74
- Christel LIMARE, présidente, CPIE Bugey Genevois
- Jean-Pierre SERRET, UNICEM-VICAT
- Grégoire LAFVERGES, CC Pays de Seyssel, président du COPIL Natura 2000
- Fanny SEYVE, chargée de projet, SMECRU

Membres excusés :

- Sébastien ALCAIX, chargé de missions, Syndicat Mixte SCOT Ussets et Rhône
- Christian MONTEIL, président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
- Frédéric AUBRY, gérant Bureau d'Etudes AGRESTIS
- Danielle TEYSSONNEYRE, service Environnement Département de Haute-Savoie

INTRODUCTION

Grégoire Lafaverges souhaite la bienvenue à l'assemblée et déclare la séance ouverte. Il remercie la commune de Seyssel d'accueillir le Comité de Pilotage (COPIL). Il rappelle l'objectif de la réunion à savoir la nécessité de désigner un président et une structure porteuse suite à l'extension du site Natura 2000 qui a été arrêté en avril 2016. Egalement, depuis 3 ans, le site et la démarche Natura 2000 ont été à l'arrêt et aucune action n'a été lancée. Face à ce retard, le COPIL d'aujourd'hui permet de proposer et de discuter d'actions qui pourraient voir le jour au cours des années 2016-2017. Il rappelle l'ordre du jour :

- 1- Rappel du contexte Natura 2000 « Les Ussets »
- 2- Bilan 2013-2016
- 3- Désignation du président du Natura 2000
- 4- Désignation de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB
- 5- Perspectives 2016-2017

6- Questions diverses

RAPPEL DU CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA DÉMARCHE NATURA 2000 « LES USSÉS »

Cf. diaporama de séance en annexe

Stéphane Morel ouvre la première partie de la réunion et rappelle les généralités de la démarche Natura 2000 à connaître. Ce rappel est important pour les nouvelles communes qui ont été intégrées dans le site. Il insiste tout d'abord sur le fait qu'un site Natura 2000 n'est pas une mise sous cloche où rien ne peut être fait, mais qu'il s'agit d'une démarche de concertation et de contractualisation sur la base du volontariat.

Grégoire Lafaverger précise qu'à l'époque lors de l'élaboration du DOCOB, un travail remarquable de communication et de concertation avait été mené par le SMECRU, appuyé par le CPIE Bugey Genevois.

Stéphane Morel continue en présentant les outils disponibles pour la mise en œuvre du Natura 2000. Il rappelle que les financements Natura 2000 sont 100% publics avec des fonds européens (FEADER) et du ministère de l'écologie.

Il expose alors les difficultés financières actuelles de mettre en œuvre ces outils. Depuis 2014, les régions sont devenues les autorités de gestion des fonds européens FEADER. Dans un cadre national, les régions décident alors de l'affectation des fonds FEADER et Natura 2000 est la dernière roue du carrosse. Depuis 2014, aucun contrat Natura 2000 n'a été engagé sur toute la région Rhône-Alpes.

En 2015, il y a eu les élections régionales avec un changement d'élus, puis en 2016, les régions Auvergne et Rhône-Alpes ont fusionné. Les financements sont incertains. A l'heure actuelle, la DDT nous assure que des contrats Natura 2000 s'ouvriront en 2017, mais elle ne connaît pas les échéances et les conditions. **Fanny Seyve** rajoute que la demande de subvention faite en 2016 pour son arrivée au SMECRU a été acceptée en partie seul le poste a été subventionné. **Christian Prévost** demande ce qu'en pense l'Europe de la gestion des fonds par les régions ? **Stéphane Morel** répond qu'il y a un cadre national issu d'un cadre européen. Et dans ce cadre national, les régions fixent aussi le leur pour l'affectation des aides. **Fanny Seyve** rajoute aussi que l'Europe, à la source tend à diminuer les fonds Natura 2000. **Stéphane Morel** nous indique alors que la DDT réfléchit avec le CD74 à une possible affectation des fonds du département de sa politique Espace Naturel Sensible pour les sites Natura 2000. **Luc Méry** alerte en disant que les fonds ne sont pas non plus extensibles. **Stéphane Morel** indique que pour l'instant, tout est en négociation.

Stéphane Morel revient aussi sur un autre point. Initialement, un contractant de Contrat ou de Charte se voyait exonéré à 100% de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour 5 ans. Depuis la loi des finances de 2016, cette exonération est passée à 22%. Le cadeau ou la « carotte » faite pour les propriétaires n'existe plus. **Stéphane Morel** résume en disant qu'aujourd'hui, les outils Natura 2000 sont sérieusement mis à mal. Il termine par l'évaluation d'incidence en indiquant qu'il fallait être vigilant sur la conformité des documents d'urbanisme à bien intégrer le nouveau périmètre. **Grégoire Lafaverger** rappelle que le SCOT et plusieurs PLUI sont en cours d'élaboration et qu'il faut en profiter. **Stéphane Morel** termine en disant que la DDT allait remettre à jour la liste départementale des travaux, ouvrages et aménagements soumis à évaluation d'incidence.

Bernard Bal revient sur les Contrats Natura 2000 et demande les moyens d'action pour les terrains agricoles. **Fanny Seyve** répond qu'un PAEC n'a pas été monté sur

les Ussets et que les exploitants ne peuvent donc pas bénéficier d'une aide pour leurs changements de pratiques agricoles en faveur de la biodiversité ou de la ressource en eau.

RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL NATURA 2000 « LES USSES »

Cf. diaporama de séance en annexe

Fanny Seyve revient sur l'histoire locale du site des Ussets pour présenter le contexte et les mesures du DOCOB. Elle rappelle encore une fois que la seule portée réglementaire réside dans l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur Desingy.

Elle présente l'extension du site. **Grégoire Lafaverger** rappelle qu'à l'époque l'extension avait été difficile à faire accepter par toutes les collectivités. La sous-préfecture avait dû se déplacer.

Suite à la présentation des Habitats d'Intérêt Communautaires (HIC) et Espèces d'Intérêt Communautaire (EIC), **Bernard Bal** insiste et rappelle que le site des Ussets est le plus riche en EIC de tout le département. C'est un patrimoine à préserver et il est temps de faire quelque chose. **Stéphane Morel** rajoute que les 9 EIC sont souvent bien présentes localement, mais à l'échelle de l'Europe elles sont rares et donc patrimoniales. **Luc Méry** et **Fabien Perriollat** ajoutent qu'il faudrait lancer des inventaires naturalistes complémentaires pour mieux connaître les chauves-souris sur le site (ce qui avait été relevé dans le DOCOB).

Les 12 mesures du DOCOB sont rapidement passées en revue. **Fanny Seyve** rappelle que certaines actions sont en compléments du Contrat de Rivières des Ussets mais en aucun cas ne se substituent puisque le site Natura 2000 cible les EIC et les HIC. L'animatrice s'assure que les actions et travaux du Contrat de Rivières ne portent pas atteinte aux EIC et HIC. Elle rappelle aussi qu'étant sous l'égide de la Directive Habitats Faune Flore, il y a une obligation de résultats dans la mise en œuvre des mesures du site des Ussets.

Elle demande un point sur l'état du marais des Vorziers car le plan de gestion existe déjà. **Bernard Bal** répond qu'il faut peut-être imaginer des actions d'entretien car il y a beaucoup de roseaux.

Maurice Marcet s'interroge sur le développement massif de la renouée. Une solution ou action devrait être trouvée pour l'éliminer, en la fauchant car elle étouffe toutes les autres espèces. **Grégoire Lafaverger** répond que la lutte contre la renouée dans les Ussets est peine perdue car on n'a pas de solution miracle, ni assez d'argent pour faucher 6 fois dans l'année. Il ne faut pas dépenser de l'énergie pour une cause perdue. **Fabien Perriollat** se demande s'il ne faut quand même pas se méfier de la propagation de la renouée en aval du site, le long du Rhône. **Fanny Seyve** rappelle qu'avec le Contrat de Rivières, le SMECRU a un plan de lutte et des interventions sont programmées en amont des Ussets mais pas pour le Rhône. Elle complète en disant qu'aujourd'hui on voit de plus en plus de renouée dans les jardins et talus à cause des remblais contaminés. Les communes doivent devenir des relais d'informations et un appui local fort dans la lutte contre la renouée, surtout quand des terrains hors cours d'eau deviennent infestés. **Jean-Yves Mâchard** intervient en disant que la renouée est autorisée pour être brûlée, malgré l'interdiction préfectorale. Cela pourrait être une solution dans l'éradication selon lui. Le SMECRU se renseignera sur ce point. **Nadine Escola** intervient et propose alors une

communication large, en s'appuyant sur la communication du SMECRU. **Luc Méry** demande ce que recouvre la stratégie de contrôle énoncée dans le DOCOB. **Fanny Seyve** répond par une cartographie et un programme de lutte, ce qui est sûrement inefficace et difficile à mettre en œuvre pour toutes les raisons évoquées plus haut. **Luc Méry** souligne alors que l'on peut imaginer un suivi du développement de toutes les espèces exotiques envahissantes seulement dans les HIC pour voir s'il y a un risque pour la conservation ou pas.

Pour les actions de communication et de sensibilisation, **Grégoire Lafaverge** propose de les passer en priorité 1 plutôt que 3, comme initialement prévue. En réalité, c'est ce qu'il sera le plus facile à mettre en place et qui coûtera le moins d'argent. **Fabien Perriollat** demande pourquoi la mesure d'amélioration des connaissances naturalistes est en priorité 2 alors qu'elles sont nécessaires pour le suivi du bon état de conservation des HIC. **Bernard Bal** rappelle que justement cette action concerne les taxons les moins connus comme les chiroptères et que pour les autres EIC, les données sont bien fournies et les populations bien connues.

BILAN 2013-2016

Cf. diaporama de séance en annexe

Fanny Seyve explique pourquoi aucune mesure n'a vu le jour depuis 2013. Le Contrat de Rivières a été lancé en premier par le SMECRU, ce qui a monopolisé à 100% le temps de travail de la chargée de mission Aurélie Radde. Et parallèlement, le SMECRU et les collectivités étaient dans l'attente de l'acceptation de l'extension. **Stéphane Morel** indique qu'en réalité, dès que les approbations des collectivités locales étaient parvenues à la DDT, le SMECRU aurait pu lancer des mesures. Il y a eu un problème de compréhension à ce moment-là...

Fanny Seyve présente les actions et interventions effectuées depuis son recrutement, en signalant que certaines sont en lien direct avec le Contrat de Rivières (Création passage à faune, stratégie foncière, travaux en rivières).

DÉSIGNATIONS DU PRÉSIDENT ET DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Stéphane Morel organise les désignations.

Il propose un vote à main levée. Il demande qui se porte candidat à la présidence du COPIL. Grégoire Lafaverge souhaite renouveler son mandat. **Grégoire Lafaverge est élu président du COPIL du site Natura 2000 des Usses pour la mise en œuvre du DOCOB.**

Stéphane Morel procède à la désignation de la structure porteuse. Le SMECRU renouvelle sa candidature. **Le SMECRU est élu collectivité chargée de mettre en œuvre le DOCOB.**

PERSPECTIVES 2016-2017

Cf. diaporama de séance en annexe

Fanny Seyve et **Grégoire Lafaverge** exposent ensemble des propositions d'actions pour 2016 et 2017.

Fanny Seyve rappelle que des mesures vont se réaliser et sont en cours comme la construction du passage à petite faune, la veille des projets, la stratégie foncière. A ce titre, il serait intéressant de voir si des zones de préemption peuvent se mettre en place sur les Usses, via la politique Espaces Naturels Sensibles.

Pour le volet communication, **Grégoire Lafaverge** propose de s'appuyer sur les communes qui sont de bons relais.

Jean-Yves Mâchard ajoute qu'il faut une communication qui rassure et indique bien que des projets peuvent se faire dans Natura 2000. **Fabien Perriolat** ajoute aussi qu'il faut que la communication soit identique pour tout le monde, à travers la presse et les bulletins municipaux. **Luc Méry** demande ce qui est prévu pour les scolaires, si à travers les dispositifs du SMECRU, le site Natura 2000 pourrait être inclus. **Nadine Escola** répond que oui, le futur dispositif des classes d'eau pourra intégrer le site sans problème. **Grégoire Lafavergeres** propose de construire en partenariat avec les communes, des sorties de découverte des Usses, à destination des habitants. Les communes sont là pour faire du lien social, il faut rentrer par ce biais-là. **Jean-Yves Mâchard** indique aussi que si une ViaRhôna se fait, elle ramènera du monde sur notre territoire et qu'il pourra découvrir le site des Usses. Par contre, **Grégoire Lafavergeres** se questionne sur l'intérêt d'un passage ici, le long des Usses et de la départementale dangereuse et fréquentée, alors qu'il y a déjà un tracé sur le plateau de la Sémine. **Jérôme Martin** indique que pour toucher le plus de monde, il faut trouver les bons canaux de communication et notamment se tourner vers les réseaux sociaux largement utilisés par les jeunes. Il juge indispensable l'appropriation du site par les habitants. **Christophe Briquet** évoque les journées de l'environnement avec le nettoyage de la commune dont l'idée peut être reprise dans les Usses.

Fanny Seyve demande à l'assemblée si c'est pertinent de tenter un montage de Contrat Natura 2000 sur les Vorziers par exemple. **Stéphane Morel** répond que oui, il faut le faire, montrer qu'il y a de l'ambition sur le site, même si on n'a aucune idée des échéances et des modalités d'attributions des financements.

Il est aussi proposé de lancer une campagne de Charte Natura 2000 sur les parcelles boisées. En effet, une gestion jardinée doit être menée pour conserver la forêt et il faut sensibiliser les propriétaires aux coupes rase qui favorisent grandement la renouée. **Maurice Marcet** rappelle qu'il faut aussi penser à la régénération de la forêt. **Grégoire Lafavergeres** répond que pour le site, l'important est de conserver les habitats et de garder des arbres morts et dépérissants et que cela n'aura pas de grandes incidences sur les usages (bois de chauffe principalement).

Fanny Seyve évoque les financements possibles hors région. Elle indique qu'elle se rapprochera du département et qu'un appel à projet de reconquête de la biodiversité lancé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pourrait aussi être mobilisé. **Stéphane Morel** complète en disant qu'actuellement, la DDT discutait avec le CD74 pour financer du Natura 2000, et qu'ensuite, le CD74 discutera avec la région, car elle reste l'autorité de gestion des fonds européens. **Bernard Bal** demande des précisions sur l'obligation de résultats imposé par l'Europe. **Fanny Seyve** répond que le paradoxe actuel est que l'Europe exige des résultats car nous devons respecter la Directive, alors que localement les moyens et outils diminuent progressivement avec des incertitudes et des manques de visibilité pour l'avenir.

Enfin, il est proposé des démarches participatives pour collecter de la donnée naturaliste sur les Usses. **Luc Méry** et **Fabien Perriolat** indiquent de concert que pour les chauves-souris ce ne sera pas possible. **Luc Méry** complète que sur le Salève une enquête avait été lancée pour les scolaires sur la localisation des chauves-souris dans les espaces bâtis (maisons, immeubles, églises). **Fabien Perriolat** et **Christian Prévost** indiquent que des outils existent et qu'il faut communiquer là-dessus comme les bases de données naturalistes disponibles en ligne ou en applications sur les téléphones portables.

QUESTIONNNAIRES DIVERSES

Un dernier temps d'échanges est proposé.

Camille Revillard demande si les chartes Natura 2000 sont bien volontaires, ce qui lui est confirmé.

Maurice Marcet demande si le réchauffement climatique est pris en compte dans les mesures du DOCOB et notamment vis-à-vis des arbres malades. **Grégoire Lafavergeres** répond qu'il n'est pas possible d'intégrer ce paramètre-là et que pour le DOCOB, il faut se concentrer sur les HIC et s'assurer de leur bonne conservation.

Fanny Seyve rappelle que le COPIL actuel est composé des trois communautés de communes qui fusionneront au 1^{er} janvier 2017. Le COPIL ne se réunira pas après cette fusion et un représentant élu sera demandé pour le prochain COPIL prévu dans un an. **Fanny Seyve** se chargera avec la DDT d'arrêter le nouveau COPIL avec la nouvelle communauté de communes.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Grégoire Lafavergeres expose les propositions d'actions qui ont été retenues et validées :

- communication et sensibilisation : stratégie d'intervention à définir mais se rapprocher des communes et cibler les habitants
- campagne de charte Natura 2000 auprès des propriétaires forestiers
- prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les futurs PLUI et le SCOT + stratégie foncière avec un périmètre de préemption
- recherche de financements auprès du département
- Contrat Natura 2000 pour le marais des Vorziers
- suivre et coordonner le projet de création du passage à petite faune

Grégoire Lafavergeres clôt la réunion, remercie les membres du COPIL de leur venue et invite à un pot.

La séance est levée à 11 h.

Le président du Comité de Pilotage
Grégoire LAFEVERGES

